

**DECRET N°2010-659 DU 31 DECEMBRE 2010**

portant approbation des états financiers de la Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 15 décembre 2010.

**D E C R E T E**

**Article 1er.**- Sont approuvés les états financiers de la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2.-** Le bilan au 31 décembre 2009 est arrêté à la somme de cinq milliards deux cent cinquante deux millions cinq cent soixante quatre mille quatre vingt un (5.252.564.081) francs CFA avec un résultat net bénéficiaire s'élevant à quatre cent trente trois millions trois cent quatre vingt douze mille cinq cent vingt un (433.392.521) francs CFA.

64

3

Article 3- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



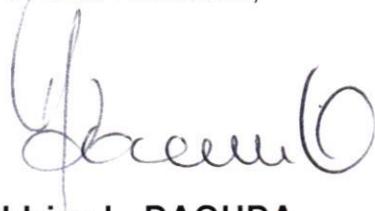
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-  
DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-NSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESCP 3 UNIPAR-  
FDSP 2 JO1. 

